

Vers un Parc National en Entre-Sambre-et-Meuse ?

Par

France Masai
Sénatrice

Christophe Clersy
Député régional

Saskia Jamar
Conseillère Provinciale

Francis Biset
Conseiller communal

DOSSIER DE PRESSE

Le 12 mai 2021

Contact Presse
Quentin Hurel
0486 54 62 84

Le territoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'étend sur les provinces de Namur et du Hainaut et dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel. Pourtant, aujourd'hui le constat est unanime. L'état de la biodiversité est alarmant et il est urgent d'agir pour restaurer et protéger nos territoires. C'est dans ce contexte que les écologistes, par la voix de la Sénatrice France Masai et du Député régional Christophe Clersy, souhaitent – avec modestie – soutenir toute initiative visant à créer un Parc National sur le territoire de l'Entre-Sambre-et-Meuse (ESEM) : il s'agit d'une opportunité à saisir pour l'ensemble des porteurs de projet ainsi que les communes concernées.

1. Bientôt deux Parcs Nationaux en Wallonie

En janvier 2021, dans une interview au Soir, et sur LN24¹, la Ministre écologiste de l'Environnement, a lancé l'idée de développer le concept de Parc National en Wallonie via un appel à projets, précisant que la Belgique ne compte qu'un seul parc de ce type : le Parc National *Hoge Kempen* (Haute Campine). Créé en 2006 en Flandre, il couvre aujourd'hui 5700 ha et accueille chaque année 1,2 million de visiteurs.

Dans le courant du mois de mai 2021, la Ministre lancera donc un appel à projets pour la création de 2 Parcs Nationaux en Wallonie.

Pour les écologistes, l'ESEM doit saisir cette opportunité qui constitue un réel projet mobilisateur pour deux raisons évidentes :

- Un million d'espèces sont aujourd'hui menacées d'extinction dans le monde².

Préserver la biodiversité est devenu un enjeu aussi vital que la lutte contre les dérèglements climatiques. Partout dans le monde, la biodiversité s'effondre à une vitesse alarmante. Elle représente pourtant notre assurance vie pour demain. Il est indispensable de repenser notre manière de préserver la nature et la biodiversité. La Région wallonne évalue régulièrement l'état de son environnement naturel, et le dernier rapport³ n'est guère réjouissant : durant la

¹ <https://www.ln24.be/2021-01-15/quelle-relance-ecologique-pour-la-wallonie>

² <https://news.un.org/fr/story/2019/05/1042791>

³ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/rapportage.html?IDC=5803>

période 2013-2018, la majorité des espèces étaient dans un état de conservation défavorable. Des améliorations restent évidemment possibles lorsque des projets de restauration sont mis en place. Papillons, reptiles, oiseaux, chauves-souris en ont déjà bénéficié. Cependant, si le mouvement a été enclenché, l'effort reste aujourd'hui largement insuffisant pour restaurer une biodiversité qui continue de se détériorer.

- La crise sanitaire que nous connaissons trouve son origine dans la perturbation des écosystèmes.

Une série d'études pointe d'ores et déjà la dégradation des écosystèmes comme facteur expliquant l'apparition croissante de virus du type Covid-19. La déforestation, l'intensification de l'agriculture, la réduction des habitats naturels et la pression sur la biodiversité permettent la transmission de ce type de virus de l'animal à l'Homme. Les liens entre santé et environnement sont devenus une évidence et ils prendront une place plus importante encore lorsqu'il s'agira de faire le bilan de cette crise et de se prémunir contre les prochaines épidémies.

2. Un Parc National, qu'est-ce que c'est ?

2.1 Définition :

Il s'agit d'une catégorie de l'Union internationale pour la conservation de la nature⁴ (UICN) définit comme :

- De vastes espaces naturels destinés à la protection des processus écologiques, des espèces et des écosystèmes caractéristiques de la région, autour desquels se développent des activités humaines écologiquement et culturellement compatibles avec le respect de la nature.

Depuis que la Ministre Céline Tellier a lancé l'idée, on constate un enthousiasme partout en Wallonie. Et si bien entendu, la nature et les processus naturels en seront les lignes directrices principales, l'appel à projet en précisera les critères et conditions pratiques.

⁴ <https://www.iucn.org/fr>

2.2. Le Parc National de Haute Campine⁵, un exemple à suivre :

Le Parc National des *Hoge Kempen*, dans la Province du Limbourg, constitue un espace naturel unique dans lequel sont gérés et protégés plus de 5700 ha de forêts et de landes. Le domaine s'étend sur les communes de Dilsen-Stokkem, de Maasmechelen, de Zutendaal, de Lanaken, de Genk et d'As. Il est le « point culminant » naturel du *Regionaal Landschap Kempen en Maasland*, connu pour son réseau unique de pistes cyclables. Le Parc National des *Hoge Kempen* a été inauguré officiellement le 23 mars 2006. Depuis lors, il compte 6 Portes d'accès qui servent de point de départ pour la visite de ce domaine.

De nombreux partenaires sont associés dans la gestion du Parc National :

- Les administrations communales et l'administration provinciale
- Les autorités flamandes : travaux d'infrastructure pour la défragmentation, achat de forêts et de landes
- Les offices communaux, régionaux et provinciaux du tourisme : promotion du Parc National
- Les associations pour la Protection de la nature et de l'environnement : implication de la population environnante, notamment au moyen de la gestion volontaire de terrains
- Les entrepreneurs Horeca sont les porteurs économiques du projet et l'Office du Tourisme de la Flandre joue un rôle déterminant dans la stimulation du projet en tant qu'exemple autour du tourisme durable.

Afin de permettre à tous ces partenaires et intervenants de se concerter et de collaborer, il a été confié à l'asbl *Regionaal Landschap Kempen en Maasland* la mission de mettre sur pied un bureau de projet. Les collaborateurs provenant de contextes différents (nature, récréation, tourisme, communication...) travaillent ensemble avec leurs collègues à une politique commune pour le Parc National. Ceci s'exprime notamment par une stratégie de communication univoque et un aménagement identifiable du Parc National des *Hoge Kempen* et de ses portes. Le Bureau de projet organise les concertations nécessaires, cherche de nouvelles possibilités (financières) et crée de nouvelles opportunités pour les divers partenaires. Depuis mars 2008, le fonctionnement du bureau de projet est financé par l'*Agentschap voor Natuur en Bos* des Autorités flamandes.

⁵ <https://www.nationaalparkhogekempen.be/fr/a-propos-de-nous>

3. Vers un projet mobilisateur pour le Sud de l'Entre-Sambre et Meuse ?

Pour les écologistes de l'ESEM, l'exemple limbourgeois et l'appel lancé par la Ministre Tellier constituent une formidable invitation à la réflexion pour la valorisation d'une vaste zone naturelle protégée sur le territoire du Sud de l'ESEM. Les ressources naturelles sont remarquables en différents lieux, la créativité et l'enthousiasme existent dans la région et la zone a sans doute besoin d'une mobilisation collective autour d'un projet de développement territorial dépassant les frontières communales, provinciales et même nationales. Sur ce dernier point, on pourrait tout à fait imaginer des synergies avec le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et le Parc Naturel Régional des Ardennes situés tous deux de l'autre côté de la frontière française.

La plupart des acteurs sociaux, économiques, culturels mais aussi les responsables politiques locaux mettent en évidence la cohérence du territoire du Sud de l'ESEM, à cheval sur les provinces de Namur (Walcourt, Florennes, Cerfontaine, Philippeville, Doische, Couvin et Viroinval) et du Hainaut (Beaumont, Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Froidchapelle). La Maison du tourisme du Pays des Lacs, par exemple, est déjà « transprovinciale » et recouvre les territoires de Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Chimay, Couvin, Doische, Erquelinnes, Florennes, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Philippeville, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et de Walcourt. Cependant, les interlocuteurs institutionnels sont encore, pour la plupart, organisés au niveau des provinces : les intercommunales de développement économique (Igretec et BEP), les opérateurs publics de mobilité n'ont pas l'habitude de travailler ensemble pour construire un projet commun à l'échelle du territoire de l'ESEM. La dynamique « Essaimage » initiée par le BEP, mais dans laquelle Igretec est également impliqué, constitue un premier moteur de développement commun. Il est souhaitable, pour les écologistes, que ces collaborations se renforcent sur tous les projets qui font sens pour le développement du territoire de l'ESEM : celui de la création d'un Parc National en est un !

4. Le projet d'un Parc National du Sud de l'Entre-Sambre et Meuse

En matière d'espaces naturels, il est évident que le Sud de l'ESEM a de beaux atouts à faire valoir : citons par exemple la Forêt du Pays de Chimay, les pelouses calcicoles et les phénomènes karstiques impressionnants de la vallée du Viroin, en passant par les étangs de Virelles, avec sa toute nouvelle maison de l'abeille noire mais aussi de nouveaux investissements prévus pour restaurer des habitats pour la faune et la flore de la réserve naturelle et décupler la capacité d'accueil de la biodiversité⁶. Concernant l'attractivité plus générale de la région, les Lacs de l'Eau d'Heure, dans leur dimension de ressourcement dans la nature, et les marches de l'ESEM, dans leur dimension culturelle, sont également à prendre en compte.

Si des candidatures pour l'appel à projet Parc National émergent, ECOLO saluerait avec enthousiasme toutes les initiatives qui permettront, en collaboration avec des acteurs environnementaux, économiques, culturels, de valoriser les indéniables qualités naturelles du Sud de l'ESEM. Il se dit que des projets se préparent, et c'est tant mieux pour notre région !

Nous identifions trois enjeux centraux autour du projet de Parc National du Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

4.1. La protection de la biodiversité :

La conservation de la richesse biologique de grands espaces demeure un objectif prioritaire pour maintenir le « caractère naturel » du territoire et la qualité du cadre de vie de ses habitants. De plus, les liens entre santé et environnement sont évidents, la crise sanitaire est venue nous le rappeler avec force. Être connecté avec la nature, c'est évidemment une condition de bien-être pour les êtres humains, mais fondamentalement, nous devons surtout considérer que la biodiversité est la ressource première, l'assurance-vie de nos sociétés.

Parallèlement, les activités humaines respectueuses de cette biodiversité doivent être soutenues. N'oublions pas l'impact positif de la filière maraîchère, en plein essor dans l'ESEM, et qui participe au développement de la biodiversité, notamment à travers les différents vergers qui se constituent.

⁶ https://www.rtbf.be/info/regions/hainaut/detail_la-wallonie-attribue-1-5-million-d-euros-pour-le-developpement-de-l-aquascope-a-virelles?id=10668843

4.2. Le développement de l'éco-tourisme :

Les aires protégées accueillent aujourd'hui 8 milliards de visiteurs par an dans le monde⁷. Un Parc National constitue en effet une excellente raison de visiter une région et favorise le développement d'un éco-tourisme avec des informations claires, un espace délimité par des portes, des balades balisées, des infrastructures d'accueil, HORECA, sanitaires, parking, activités, etc. L'activité touristique pourrait être axée sur une fréquentation diffuse de petites unités d'accueil et utiliserait aussi l'image positive du Parc National. Même si c'est délicat à écrire pour le moment, la crise sanitaire doit aussi représenter une opportunité pour le secteur touristique de notre région. Bon nombre de personnes reconsidèrent leur destination de vacances et privilégient désormais la proximité et le lien avec la nature. Le Sud de l'ESEM a des atouts à faire valoir en la matière : le territoire est en effet riche d'un patrimoine naturel exceptionnel en termes de paysages et de biodiversité. De nombreux villages et bâtiments portent également en eux les marques d'une histoire, d'une prospérité passée.

4.3. Une opportunité économique :

La Ministre Tellier défend l'idée qu'on peut apporter de la prospérité économique grâce à la nature et cite des chiffres encourageants concernant le Parc de Haute Campine : en plus de dix ans, la création de 5000 emplois et 191 millions de revenus par an pour des investissements de 87 millions entre 2001 et 2012. En Finlande, on estime que chaque euro d'investissement dans les Parcs Nationaux rapporte 10 euros à l'économie locale⁸.

L'objectif du projet consisterait précisément à utiliser la qualité du cadre de vie du Parc pour en faire un enjeu économique, culturel et social majeur. Pour cela, les activités économiques agricoles, artisanales et industrielles devront bénéficier de cette image. En ce qui concerne les projets d'aménagement et de développement, l'esthétique des réalisations, l'amélioration du cadre et de la qualité devront guider les choix qui engagent le long terme.

Le nouveau Parc doit en effet offrir une image spécifique vivante, digne d'intérêt, dynamique et durable. Dans ce cadre, un projet tel que FOOD-C soutenu par la conférence des Bourgmestres de Charleroi-Métropole ou encore la toute nouvelle initiative CADI pour Chaîne Alimentaire Durable Intégrée en ESEM doivent pouvoir prendre appui sur le Parc National pour se déployer. Accélérer la

⁷ <https://fr.mongabay.com/2015/04/8-milliards-de-visiteurs-par-an-dans-les-aires-protgees-mais-des-fonds-toujours-insuffisants/>

⁸ <https://www.eco-compteur.com/ressources/metsahallitus-parks-wildlife/>

transition vers une alimentation saine, durable et accessible à tous doit aussi être une priorité. Dans un contexte de changement climatique et de prise de conscience sanitaire croissante, le secteur agro-alimentaire a enclenché sa mutation, dans le but de devenir d'une part un modèle plus sain, plus durable, plus local ; d'autre part, un modèle qui expérimente de nouveaux modèles économiques, depuis la production jusqu'à la distribution finale au consommateur.

Conclusion - l'appel des écologistes

Au vu des avantages que pourrait apporter au territoire le projet de Parc National, les écologistes des arrondissements de Charleroi-Thuin et Philippeville considèrent qu'une candidature du Sud de l'Entre Sambre et Meuse a tout son sens et toutes ses chances. Il est très probable que l'appel à projet connaisse un beau succès, et que les projets concurrents soient nombreux, mais nous souhaitons encourager les acteurs associatifs ainsi que les communes concernées à examiner et présenter des projets avec détermination et confiance, au bénéfice d'un territoire riche d'une nature encore préservée.

France Masai

france.masai@ecolo.be

0473 73 72 37

Christophe Clersy

christophe.clersy@ecolo.be

0476 86 87 57

Saskia Jamar

saskia.jamar@province.namur.be

0478 22 01 90

Francis Biset

francis@biset.be

0474 56 43 10

Régionale ECOLO Charleroi Métropole

Maison de l'Écologie de la Vallée de la Sambre

Rue Lebeau 5

6000 Charleroi

ecolo.charleroi.metropole@ecolo.be

Régionale ECOLO Dinant-Philippeville

Avenue de Marlagne 52

5000 Namur

ecolo.diphi@ecolo.be



Wallonie

Géoportail de la Wallonie

